

Réduire ses impôts tout en préparant sa retraite, c'est encore possible

Le Monde.fr | 09.10.2012 à 14h54 • Mis à jour le 09.10.2012 à 15h29

Par Eric Leroux



Dix ans pratiquement après sa création, banquiers et assureurs n'ont plus que le Plan d'épargne retraite populaire (PERP) à la bouche. Alors que l'assurance vie bat de l'aile, ils y voient une alternative intéressante pour les épargnants.

"Il répond à un vrai besoin, car personne aujourd'hui ne se fait plus d'illusion sur sa retraite, et c'est l'un des derniers mécanismes de défiscalisation à relativement grande échelle", résume Jean-François Flity, de la société Allure Finance.

Dans la galaxie des placements financiers, le PERP occupe, en effet, une place à part, car c'est un mécanisme entièrement dédié à la retraite.

UNE ÉPARGNE BLOQUÉE

L'argent qui y est investi est bloqué durant toute la vie active (sauf dans de rares exceptions : fin d'allocations chômage en cas de licenciement, décès du conjoint...). Et lors de la retraite, il n'est possible de récupérer que 20 % de la somme accumulée en une seule fois. Le reste – la majeure partie, donc – est transformé en rente viagère, c'est-à-dire en un revenu versé à vie.

Durant sa phase d'épargne, le particulier perd donc définitivement tout droit sur son capital, avec les risques et avantages que cela comporte : s'il vit longtemps, il a la certitude de recevoir son revenu jusqu'à la fin de ses jours, mais s'il décède prématurément, les capitaux risquent d'être perdus pour les héritiers, à moins de souscrire des options, qui permettent de s'assurer que la rente sera payée pendant au moins dix, quinze ou vingt ans à des bénéficiaires désignés.

UN AVANTAGE FISCAL

Côté fiscal, le PERP offre de larges possibilités de déductions, et c'est aux yeux de beaucoup un atout de taille, à l'heure où les niches fiscales rapetissent.

Les sommes versées sur un PERP sont, en effet, déductibles du revenu imposable, dans la limite de 10 % des revenus d'activité professionnelle. Sans pouvoir déduire en 2012 plus de 29 097 euros. *"Ce n'est pas vraiment de la défiscalisation, prévient Philippe Baillot, directeur de Bred Banque Privée, car lors de la retraite, les rentes deviennent imposables."*

Il s'agit donc d'un différé d'imposition et pour être gagnant au plan fiscal, il faut que les pensions de retraite soient moins imposées que les revenus d'activité. Une situation somme toute assez courante.

Eric Leroux